



**Passy**  
Pays du  
Mont-Blanc

## **Chute de la Motte sur l'Ugine (74190)**

Demande d'autorisation environnementale

Article R.181-3 du code de l'environnement

**Pièce 29 : Puissances et caractéristiques  
administratives**

## 1. PUISSANCES ET CARACTERISTIQUES ADMINISTRATIVES :

### I.1 HAUTEURS DE CHUTE

La cote de retenue normale est de 984 mNGF pour une cote de restitution à 690 mNGF soit une hauteur de chute brute de 294 m en eau moyenne pour l'équipement n°1, et une cote de restitution à 726,25 m soit une hauteur de chute brute de 257,75 m pour l'équipement n°2.

### I.2 PUISSANCES ADMINISTRATIVES

Les puissances administratives dont données pour le débit total d'équipement de 1 600 l/s :

- ◆ Puissance Maximale Brute (P.M.B.) :  $2\,538 + 1\,820 = 4\,358$  kW ;
- ◆ Puissance Maximale Disponible (P.M.D.) = 4 010 kW ;
- ◆ Puissance Normale Brute (P.N.B.) = 1 696 kW ;
- ◆ Puissance Normale Disponible (P.N.D.) = 1 504 KW.